



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 11 JUILLET 2024
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à 11 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COËNT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 3 juillet 2024.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 30 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 11 Procurations : 1 représentant au total 24 voix

Étaient présents :

Monsieur André COËNT, Monsieur LEON Erven, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Monsieur Joël PHILIPPE, Madame HUE Carine, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Gervais EGAULT.

Procurations :

Monsieur Patrice KERVAON à Monsieur André COENT

Absents excusés :

Monsieur Christophe BETOULE, Monsieur Loïc MAHÉ, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Julie SAUVÉE et Madame Graziella SEGONI.

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Claire PROVOST et David LE FLOC'H
Conseil Départemental : Éric VANTAL et Titouan CHENAIS
Lannion-Trégor Communauté : Claudie GUEGAN.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LÉON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Modification des statuts
- Bilan de l'activité du 1^{er} semestre 2024
- Embauche d'un agent AFIS à mi-temps
- Audit de sécurité
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président soumet à approbation les Procès-Verbaux des séances du 20 mars 2024 et du 10 avril 2024.

Le Procès-Verbal du 20 mars n'appelant pas de remarques, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Procès-Verbal du 10 avril 2024 ayant fait l'objet de remarques de Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur le Président propose de le soumettre à approbation lors de la séance prochaine.

1 – MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : André COENT, Président

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2004 modifié portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 18 mai 2015 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 5 juin 2015 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 17 juin 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 28 juin 2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 15 mars 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit Rose ;
- VU** L'arrêté préfectoral du 26 avril 2022 portant retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côté de Granit ;
- CONSIDERANT** Le projet de statuts joint en annexe ;

Le Président indique qu'il est nécessaire de proposer une modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose afin de tenir compte du désengagement progressif du Département.

Monsieur Le Président informe que les dispositions générales n'appellent pas de grandes modifications et rappelle que la CCI ne fait plus partie de la composition du Syndicat Mixte.

Les dispositions financières en revanche vont évoluer dès 2025 où le financement par Lannion-Trégor Communauté va passer majoritaire :

Taux de participation	2024	2025	2026
CD 22	57,33%	40,19%	25,15%
LTC	42,67%	59,81%	74,85%

Il est précisé qu'à partir de 2027, Lannion-Trégor Communauté participera à 100% du financement du Syndicat Mixte et que toute décision d'augmentation du budget en année N de plus de 5% par rapport au budget N-1 devra au préalable être validée par chacun des membres.

Monsieur Gervais EGAULT précise que ce sont les quotités qui sont appliquées, des clés de répartition, mais il est proposé que sur la période 2024-2026, le financement de Lannion-Trégor Communauté reste identique. En revanche la participation du Département va diminuer progressivement.

Monsieur Joël LE JEUNE s'interroge sur la manière de boucler le budget alors que le montant total de celui-ci va évoluer sur cette période au vue de la répartition entre les deux partenaires.

Monsieur Gervais EGAULT indique que les excédents de budget des précédents exercices vont venir compenser cette diminution de la participation globale. Le but étant de développer l'activité sur la période pour compenser le désengagement du Département.

Monsieur Sylvain CAMUS demande confirmation que l'idée est bien de consommer les excédents accumulés pendant la période transitoire.

Monsieur Erven LÉON souligne qu'un travail de développement de l'activité est à faire afin de pouvoir maintenir le niveau de budget actuel.

Monsieur le Président informe que la représentativité va également évoluer, non pas en nombre de représentant de chaque collège, mais en nombre de voix. A compter du 1^{er} janvier 2025, chaque membre titulaire du comité syndical aura 1 voix, alors qu'auparavant les membres du collège du Conseil Départemental avaient chacun 4 voix. Avec ce changement de représentativité du comité syndical, Lannion-Trégor Communauté aura donc 12 voix et le Conseil Départemental 6 voix.

Pour plus de clarté, Monsieur Erven LÉON demande à modifier la tournure de la phrase concernant l'attribution des voix aux titulaires et aux suppléants dans le projet d'arrêté de modification des statuts.

Madame Carine HUE signale que, contrairement aux dispositions financières qui vont évoluer progressivement, la représentativité, elle, sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2025, sans évolution en 2026.

Monsieur André COËNT rappelle qu'il est aujourd'hui Président du Syndicat Mixte au vue de son mandat au Département. Lannion-Trégor Communauté passant majoritaire en nombre de voix dès 2025, il sera nécessaire de prévoir des élections afin de désigner un nouveau Président du Syndicat Mixte, élu parmi le collège des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein du comité syndical. Monsieur Sylvain CAMUS signale qu'après les élections municipales de 2026, il faudra à nouveau procéder à des élections pour désigner un Président du Syndicat Mixte.

Monsieur Erven LÉON demande à préciser dans les statuts que la représentativité sera effective dès le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Gervais EGAULT rappelle que les statuts seront à valider par le Conseil Départemental, par le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, et devront être approuvés par le Préfet.

Monsieur le Président poursuit la lecture du projet de statuts qui n'apporte pas de remarques particulières.

Dans un souci de parité Madame Marie-Annick GUILLOU demande à féminiser le document.

Suite à l'interrogation de Monsieur Joël LE JEUNE concernant le patrimoine de l'aéroport. Il est indiqué que l'aéroport s'étend sur environ 80 hectares où se trouvent la piste, des bâtiments et parkings. Aujourd'hui la valeur du patrimoine n'est pas chiffrée, mais un protocole de transfert de la totalité de l'actif vers Lannion-Trégor communauté sera rédigé.

Concernant la dette et le transfert du patrimoine, Madame Carine HUE signale que les bâtiments qui vont être transférés à Lannion-Trégor Communauté sont sous décret tertiaire et vont donc nécessiter une rénovation thermique. Elle indique également que le parking faisant plus de 500m², celui-ci est concerné par la loi APER, et devra donc être ombragé par la présence d'arbres ou d'ombrières. Des investissements réglementaires sont donc à prévoir sur ce patrimoine.

Monsieur le Président rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé concernant l'installation d'ombrières photovoltaïque. Une réflexion sera à mener concernant les bâtiments.

Monsieur Gervais EGAULT précise qu'un travail est en cours à ce sujet. Qu'il va falloir mener une réflexion sur la façon de faire fonctionner les ombrières photovoltaïques en boucle locale afin d'en faire profiter les entreprises des alentours. Il rappelle également qu'un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les zones herbacées de l'aéroport avait été initié il y a quelques années, et qu'il pourrait être relancé. Ces réflexions devront être menées afin de retrouver un équilibre financier et recréer une dynamique.

Le Président rappelle qu'avec la loi NOTRe le Département aurait dû se désengager de l'aéroport dès 2015. Monsieur Sylvain CAMUS se demande alors pourquoi le Département se désengage maintenant. Monsieur le Président évoque les difficultés financières du Département notamment liées à sa compétence sociale. La même politique devrait être appliquée pour l'aéroport de Saint-Brieuc, mais probablement pas sur les mêmes échéances.

Monsieur Joël LE JEUNE souhaite que le désengagement du Département auprès des aéroports de Lannion et Saint-Brieuc soit fait en même temps afin de pouvoir s'assurer de conditions de retrait similaires entre les deux aéroports et regrette que des perspectives concernant l'avenir de l'aéroport de Lannion n'aient pas été étudiées avec la Région avant que la décision du désengagement du Département ne soit prise.

Monsieur Gervais EGAULT précise que la Région a été associée à cette prise de décision et informe par ailleurs que l'aéroport de Lannion a été identifié comme étant un aéroport à vocation régionale notamment concernant le développement drones.

Monsieur Joël LE JEUNE relève que l'aéroport sera, à terme, intégré totalement au fonctionnement de Lannion-Trégor communauté et voudrait que la vocation initiale de celui-ci soit garantie car il constitue un atout majeur du territoire. Monsieur Gervais EGAULT répond que l'idée n'est pas d'abandonner l'aéroport et souhaite que l'aéroport de Lannion soit inscrit dans le schéma régional des aéroports Bretons.

Monsieur Erven LÉON ajoute qu'au contraire la démarche actuelle est faite pour assurer la pérennité de l'aéroport et va permettre à Lannion-Trégor Communauté de reprendre la main sur le fonctionnement et le développement de celui-ci. Le recrutement par Lannion-Trégor Communauté de François OTMESGUINE, chargé de mission développement drones va en ce sens.

Monsieur le Président précise qu'un protocole sera écrit et validé par le Département et Lannion-Trégor Communauté.

Madame Carine HUE confirme la nécessité que le maintien de l'aéroport s'inscrive dans une stratégie régionale et souligne l'importance de s'accorder avec les aéroports proches, notamment celui de Saint-Brieuc afin de s'assurer de la complémentarité d'activité de ces deux aéroports. Elle voudrait par ailleurs que l'article 3 du projet de statuts, concernant l'objet du Syndicat Mixte, soit modifié afin d'être plus en phase avec l'activité actuelle de la plateforme. Elle rappelle également les efforts de mutualisation faits entre les aéroports de Lannion et Saint-Brieuc, et souhaite que ceux-ci se poursuivent dans un intérêt économique.

Monsieur le Président précise que la mutualisation de personnel avec l'aéroport de Saint-Brieuc est toujours effective et perdurera.

Monsieur David LE FLOC'H informe que lors d'une réunion avec la Région, celle-ci a identifié les aéroports dits « commerciaux », et les aéroports « secondaires » pour lesquels il faut définir une stratégie commune. L'aéroport de Lannion a été ciblé pour son activité drones. Concernant le développement des lignes aériennes, celui-ci informe que des constructeurs développent actuellement des avions hybrides totalement décarbonés, il n'est donc pas impossible que dans un futur plus ou moins proche, de nouvelles lignes aériennes soient développées.

La révision de ces statuts n'étant valable que jusqu'au 31 décembre 2026, Madame Carine HUE exprime sa volonté qu'aucune ligne aérienne ne soit mise en place sur cette période.

Monsieur Xavier MARTIN exprime son souhait que la mention relative au développement des lignes aériennes reste inscrit à l'article 3 - objet des statuts du Syndicat Mixte afin d'éviter de verrouiller les possibilités de développement de l'aéroport de Lannion.

Madame Marie-Annick GUILLOU aurait aimé que dans l'article concernant l'objet du Syndicat Mixte soit démontré un engagement vis-à-vis de l'urgence climatique, elle estime que décarboner l'activité n'est pas suffisant, et qu'une mention concernant la pollution sonore notamment, aurait été la bienvenue.

Monsieur Sylvain CAMUS rejoint l'avis de Joël LE JEUNE souhaitant que le désengagement du Département des aéroports de Lannion et Saint-Brieuc soit fait en même temps.

Monsieur le Président rappelle que cette décision de désengagement a été prise entre les Présidents du Département et de Lannion-Trégor Communauté. Faut d'engagement trouvé entre ces deux Présidents, c'est le Préfet qui aurait pu prendre une décision.

Monsieur Joël LE JEUNE estime que la décision est précipitée et rappelle qu'il aimerait que soit garantie que ce lieu reste à vocation d'aéroport. Il souhaiterait que ce changement de statuts soit accompagné d'un document cadrant les perspectives d'avenir de l'aéroport avec la région, le Département et Lannion-Trégor Communauté.

Monsieur le Président rappelle que ces éléments seront exprimés dans un protocole qui sera présenté en conseil communautaire et en conseil départemental.

Monsieur Éric VANTAL fait un rappel sur les compétences du Département.

Monsieur Gervais EGAULT rappelle que faute d'accord trouvé entre le Département et Lannion-Trégor Communauté une décision plus brutale aurait pu être prise au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Erven LÉON rappelle que l'aéroport de Lannion était considéré comme un aéroport de désenclavement dans le schéma des aéroports Français quand la ligne régulière était encore en place.

Monsieur Joël LE JEUNE estime que les conditions ne sont pas réunies pour voter les statuts tels que présentés, et demande qu'ils soient réexaminés.

Suite à l'intervention de Madame Carine HUE s'interrogeant sur le financement des investissements à venir, Monsieur Gervais EGAULT rappelle que si l'aéroport devient une plateforme de développement aéroportuaire conjointe avec le développement économique, l'immobilier locatif de Lannion-Trégor communauté fera des investissements sur la structure qui seront équilibrés en recette.

Monsieur Erven LÉON rappelle l'importance que Lannion-Trégor Communauté reprenne la main sur l'aéroport afin de développer des ressources qui permettent de maintenir la plateforme aérienne.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À LA MAJORITÉ

(Par 9 pour)

**(Par 1 contre)
LE JEUNE Joël**

**(Par 1 abstention)
GUILLOU Marie-Annick**

DECIDE DE :

APPROUVER les statuts tels que présentés et joints en annexe

ADRESSER cette délibération à chaque membre du Syndicat Mixte pour délibération concordante de leur assemblée délibérante

DEMANDER à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de bien vouloir prendre l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose

DONNER mandat à Mr Le Président pour signer, une fois l'arrêté préfectoral de modifications notifié, tous les actes éventuels inhérents en découlant

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

2 – BILAN DE L'ACTIVITE DU 1^{ER} SEMESTRE 2024

Les mouvements de mai et juin n'étant pas encore traités, le bilan est fait sur la période de janvier à avril.

L'activité sur cette période présente une baisse de 200 mouvements par rapport à 2023 (2547 mouvements en 2024 contre 2747 mouvements sur la même période en 2023). Cette baisse est liée entre autre à deux facteurs principaux : le facteur météorologique et le facteur économique (coût des carburants).

En parallèle on constate une augmentation de 20% des vols affaire (36 vols en 2024 contre 30 en 2023).

Les recettes liées au nouveau marché carburant (depuis le 1^{er} janvier 2024) sont en nette hausse également, hausse liée principalement à location de la station carburant via un AOT.

Par ailleurs l'information est donnée de l'implantation prochaine d'une société aéronautique dans les hangars IXCAMPUS. Cette implantation donne un signal fort de développement de la plateforme.

3 – EMBAUCHE D'UN AGENT AFIS À MI-TEMPS

Afin de répondre au dysfonctionnement du service AFIS lié à un manque de moyen, le recrutement d'un agent AFIS à mi-temps a eu lieu.

La formation terrain du salarié devrait être validée courant septembre.

4 – AUDIT DE SECURITÉ

L'autorité de surveillance DSAC-O a organisé un audit AFIS « Aerodrome Flight Information Service » sur l'aérodrome de Lannion du 12 au 13 mars 2024. Le rapport définitif qui relève 4 écarts qui sont partiellement résolus aujourd'hui.

5 – QUESTIONS DIVERSES

1. Projet guide de redevances Centre Technologique Drone Ouest

L'avancement du développement du Centre Technologique Drone Ouest demande la mise en place d'une grille tarifaire, un projet de guide de redevance est donc proposé.

Celui-ci sera discuté lors d'un prochain comité syndical.

La séance est levée à 12h50

André COENT, Président		Erven LÉON, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--